



## Etat des lieux sur les finances des SIS

Le Parlement a revu la loi sur le service de défense contre l'incendie et de secours fin 2009. Cette révision avait pour but principal de revoir le financement des SIS qui, pour certains, étaient dans une situation financière difficile et ne pouvaient investir dans du matériel adéquat utile à la vocation des pompiers.

De plus, la durée de service a été prolongée afin de garantir un recrutement suffisant et de pallier au manque de forces vives prêtes à servir comme sapeurs-pompiers.

Sept ans après l'entrée en force de ce nouveau régime de financement, un état des lieux s'impose.

Partant du principe que certains SIS avaient déjà une situation financière et technique satisfaisante avant ladite révision, on peut s'attendre que des fonds de réserves aient été constitués durant les six dernières années et que les équipements soient au top niveau.

Nous demandons au Gouvernement de répondre aux questions suivantes :

1. La révision de 2009 a-t-elle eu les effets escomptés ?
2. Quel est l'état des finances des divers SIS ?
3. Si des réserves sont constituées dans certains cas, peut-on s'attendre à une entraide financière des différentes entités ?
4. Peut-on imaginer une baisse de la taxe d'exemption du fait que les dispositions transitoires touchent à leur fin et que tout le monde est censé payer cette taxe jusqu'à cinquante ans ?
5. Le casse-tête pour l'assujettissement à la taxe dévolue aux administrations communales pourrait-il être simplifié ?
6. Comment jugez-vous l'état quantitatif et qualitatif de l'équipement technique et du matériel ?
7. Le recrutement est-il suffisant pour les besoins futurs ?

Nous remercions le Gouvernement de ses réponses.

Delémont, le 8 mars 2017

Pour le groupe UDC  
Thomas Stettler